

**Commune de Saint Germain-du-Bois**  
**Procès-verbal de la séance du mardi 24 octobre 2023 à 20 h 30**

Sont présents : Annick BONIN, Christian BOSCH, Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX, Christiane ESTELA, Sylvie GAY, Catherine HUSSON, Pascale LAURAIN, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Aurélie SERVAN

Sont excusés : Patrice CALVEZ, Blandine GROS, Françoise MARIZY, Pascal PAGET, Francis PILETTE, Jean-Claude VIEUX

Sont absents : Rémi BOURGUIGNON

Patrice CALVEZ a donné pouvoir à Christian BOSCH.  
Françoise MARIZY a donné pouvoir à Aurélie SERVAN.  
Pascal PAGET a donné pouvoir à Sylvie GAY.  
Francis PILETTE a donné pouvoir à Jean-Paul CAVARD.  
Jean-Claude VIEUX a donné pouvoir à Florent CHAUX.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

**ORDRE DU JOUR :**

- **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties**
- **2023-10-01 - Décision modificative - budget principal**
- **2023-10-02 - Fonds de concours de la commune de Saint Germain-du-Bois pour le fonctionnement de la piscine intercommunale**
- **2023-10-03 - Modification des statuts de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71**
- **Informations diverses**
- **Remerciements**

**QUESTIONS A TRAITER**

---

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2023 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2023 est approuvé.

- **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :**

En raison de l'obligation conférée par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations que ce dernier lui a accordées en date du 26 mai 2020. Elle donne ainsi lecture des différents devis qu'elle a signés entre le 13 septembre et le 12 octobre 2023.

- **2023-10-01 - Décisions modificatives - Budget principal :**

Mme le Maire indique qu'il convient de faire une modification, en fonctionnement, sur le budget principal : il faut prélever la somme de 3 595,14 € du compte 022 consacré aux dépenses imprévues, pour l'inscrire au compte 66111 au titre des intérêts réglés à l'échéance. Cette écriture est nécessaire en raison de la hausse des taux des prêts à taux variable souscrits pour la gendarmerie et la maison médicale.

**Le Conseil Municipal valide cette décision modificative.**

- **2023-10-02 - Fonds de concours de la commune de Saint Germain-du-Bois pour le fonctionnement de la piscine intercommunale :**

Mme le Maire rappelle avoir demandé à la CCBR 71 la renégociation de la participation de la commune pour les frais de la piscine. Après accord, il a été décidé que la commune de Saint Germain-du-Bois participerait avec un fonds de concours, en fonction des dépenses de fonctionnement de l'année précédente ci-après :

- consommation de fluides
- maintenances diverses
- entretien des bâtiments

hors dépenses de personnel, à hauteur de 30 %, avec un plafond de 25 000 €.

Mme le Maire précise que le plafond de 25 000 € correspond à la participation moyenne de la commune aux frais de fonctionnement de la piscine, sur la période 2001 - 2014 (avant changement du mode de calcul de la participation de la commune).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention relative au versement d'un fonds de concours annuel de la commune de Saint Germain-du-Bois à la CCBR 71, en vue de participer au financement du fonctionnement de la piscine intercommunale.**

**Il autorise le versement de ce fond de concours à la CCBR 71.**

**Il autorise Mme le Maire à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférent.**

- **2023-10-03 - Modification des statuts de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 :**

Mme le Maire explique qu'en date du 26 septembre 2023, la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 a modifié ses statuts pour ajouter, au titre des compétences supplémentaires, la compétence « *Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance* ».

Cette nouvelle compétence permet à la CCBR71 d'encadrer sa participation financière au réseau VIF créé afin de lutter contre les violences intrafamiliales.

L'objectif du réseau VIF est de mettre en relation divers professionnels afin de prendre en charge les victimes. A travers ces réseaux, coopèrent des gendarmes, des travailleurs sociaux ou des associations dédiées à ces questions ainsi que des collectivités.

La mission du réseau VIF consiste également à mener des actions de sensibilisation.

La coordination du réseau VIF louhannais est actuellement assurée par la cheffe du service

de l'association Le Pont, l'intervenante sociale en gendarmerie et le Département, notamment pour le secrétariat.

Cette situation n'est pas vouée à perdurer, si bien que l'Etat a sollicité les Communautés de communes pour une prise de compétence permettant la mutualisation d'un poste d'intervenante sociale en gendarmerie (catégorie A) et éventuellement d'un demi-poste de coordination (catégorie A). Ceci pourrait représenter en 2024 environ 6 900 € à 9 500 € de budget annuel pour notre Communauté de Communes, selon le nombre de postes créés.

Le conseil communautaire de la CCBR 71 a adopté la modification de ses statuts avec 24 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CCBR 71 pour l'ajout de la compétence supplémentaire « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance » et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

**La délibération sera transmise au contrôle de légalité et au Président de la CCBR 71.**

## **INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS**

---

- **Commission Communication** : suite à la réunion du 2 octobre, l'élaboration du bulletin municipal se poursuit. Mme le Maire remercie Magali GONIN-PALTHEY pour le travail effectué et invite chacun à poursuivre le travail de rédaction. Les associations ont apporté leur contribution à travers divers articles.  
Le bulletin municipal sera distribué en boîtes aux lettres par les membres du conseil municipal autour du 15 janvier 2024.
- **Comité de Foire** : réuni le 23 octobre, il a défini le thème de la Foire 2024, qui se déroulera les 16 et 17 mars : il tournera autour du lait. Les premières idées d'animation ont été recensées, avec notamment une participation enthousiaste de l'ABC.
- **Conseil d'école élémentaire Claude Forêt du 3 octobre 2023** : il a porté sur les modalités du scrutin lors de l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école. Des remerciements ont été adressés suite au remplacement du photocopieur.
- **SYDESL - Bilan d'activités 2022** : le SYDESL compte 36 agents. En 2022, il a traité 364 dossiers en électricité et 580 dossiers en éclairage public. Investissements réalisés au cours de l'année : 13,4 millions d'euros pour les réseaux électriques, 6,1 millions d'euros pour l'éclairage électrique et 2,3 millions d'euros pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication.
- **Syndicat mixte des eaux de la Seillette - Compte-rendu du 10 octobre 2023** : cette réunion de chantier a permis de traiter l'avancée des travaux programmes 2020-2021-2022.
- **Syndicat mixte des eaux de la Seillette - Procès-verbal du Comité syndical du 28 septembre 2023** : un emprunt de 700 000 € va être contracté pour la rénovation des 4 châteaux d'eau. Un point a été réalisé sur les travaux en cours. Une subvention va

être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation du château d'eau de Le Fay.

- **Suivi des travaux du nouveau bâtiment de restauration scolaire:** la météo est favorable à l'avancement du chantier, d'autant plus que les différentes entreprises travaillent en bonne coordination. La pose de la charpente va être réalisée, tout comme l'emplacement du parking.  
Le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne a accordé une subvention de 253 600 €. Le projet bénéficie ainsi de près de 70 % de subventions, puisqu'il sera doté de 900 000 € de subventions pour un investissement total de 1.7 million d'euros.
  
- **Informations diverses :**
  - La Poste - modification des horaires du bureau de Poste : à compter du 20 novembre, les horaires du bureau de Poste seront les suivants :
    - Fermeture le lundi
    - Du mardi au vendredi : de 9 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
    - Le samedi de 9 h à 12 h
  
  - ZAN et PNR : suite aux inquiétudes des élus locaux, une proposition de loi sénatoriale vise à assouplir la loi « Zéro Artificialisation Nette ». Des assouplissements ont déjà été obtenus au Sénat dans le cadre de la loi Climat et Résilience.  
Concernant le projet de Parc Naturel Régional, le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne a approuvé, le 16 octobre, à 19 voix pour, 14 contre et 2 abstentions, la candidature de la Bresse au titre d'un PNR pour une demande de classement auprès de la Région.
  
  - Ecole immersive : le projet de jumelage avec une ville anglophone de taille équivalente à la nôtre est toujours en cours de réflexion.
  
  - Remise des diplômes employeurs-citoyens SDIS : elle a eu lieu le 2 octobre au profit de « *quatre employeurs responsables qui ont choisi de donner de la disponibilité en journée à leurs salariés* » : CCBR 71, SIVOM du Louhannais, SICED Bresse Nord, Commune de Saint Germain-du-Bois.  
Le congrès national des Sapeurs-Pompiers aura lieu en 2024 à Mâcon.
  
  - Visite de la commune par le sous-préfet du 17 octobre : le sous-préfet a visité deux entreprises de notre commune : Matériel Agricole GAUTHIER et la menuiserie DHIVERT
  
  - Inauguration de la réhabilitation du réservoir de Saint Germain le 18 octobre 2023. Cette inauguration a permis de rencontrer le directeur de l'Agence de l'Eau.
  
  - Village Avenir : candidature déposée par notre commune, pour ce nouveau dispositif mis en place par l'Etat qui permettrait de bénéficier d'une aide à l'Ingénierie dans le cadre de projets de revitalisation dont l'étude est en cours. Ce financement n'est en effet pas possible dans le cadre de C2R (centralités rurales en région) ; c'est seulement le cas dans le dispositif Petites Villes de Demain, dont notre commune ne fait pas partie.

- 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération : des animations seront proposées lors de la fête patronale en septembre 2024 : présence de voitures d'époque (tractions, jeeps...), exposition photos, danses par le Foyer Rural (swing). Les collégiens pourraient s'inscrire dans le projet avec leur professeur d'histoire. Une réunion de cadrage va être organisée avec les commissions Vie associative et Communication.
- Travaux nocturnes chez Super U : l'entreprise en charge des travaux de démolition informe les riverains d'une possible gêne les nuits en fin d'année 2023 - début d'année 2024.
- Le Plan Vigipirate se situe au niveau Urgence Attentats pendant au moins trois semaines.
- Le Forum vers l'emploi de proximité se déroulera le 9 novembre à Mervans.
- Mme le Maire rappelle le défilé du 11 novembre qui se déroulera en présence du Sous-Préfet. A cette occasion, 8 insignes seront remis aux porte-drapeaux.
- La Commission Urbanisme est invitée à se réunir pour étudier un projet de liaison douce.
- Mme le Maire présente les remerciements reçus en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 05.  
La prochaine séance est fixée au mardi 21 novembre 2023 à 20 h 30.

le Maire  
Nadine ROBELIN



la secrétaire  
Pascale LAURAIN